

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie les Débrouillard(e)s de Val D'Amour INC.	Numéro de permis 828038	Date d'inspection Le 31 juillet 2025	
Nom de l'établissement L'Énergicentre		Numéro de téléphone (506) 753-3596	
Adresse 1 rue Ecole Val-d'Amour NB E3N 5E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	31 juil. 2025	31 juil. 2025
Commentaires : Une bouteille d'eau de Javel était dans le garde-robe de rangement dans le local. Elle fut barrée sous clé dans l'armoire du haut dans le garde-robe de rangement. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
- Le ratio enfants / éducatrices est respecté lors de l'inspection de renouvellement. La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis d'exploitation sera recommandé. Observations: - Les enfants étaient à l'extérieur tôt le matin et sont entrés à l'intérieur. - Ils ont fait des jeux libres. Certains ont fait de la danse, du chant, des Legos et des constructions avec de gros blocs. - Ils ont mangé leur repas.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 juillet 2025

Date

original signé par
Amélie Landry

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 juillet 2025

Date